

# Lekha Dodi



« Diffusé par Yéchivat Torat H'aïm Cej Nice - "pour la Gloire d'Hakadoch Barouh' Hou" »

## « LES 3 REGALIMS UN VRAI REGAL ! » - Par Rav Moché Merqui- Roch Hayéchiva

Chémot chapitre 23 verset 14 « Chaloch Régalim, tu me célèbreras dans l'année », verset 15 • H'AG HAMATSOT etc. Ainsi que Je te l'ai ordonné en Egypte au mois où mûrissent les épis etc. verset 16 : H'AG HAKATSIR la fête de la moisson prémices de tes travaux etc. et la fête de la récolte H'AG HAASSIF, quand tu rentreras tes récoltes des champs. Dans la parachat MICHPATIM La Torah nomme les trois fêtes de Pessah' Chavouot et Soukkot de CHALOH REGALIM • 1/ Pourquoi ces 3 noms, H'AG HAMATSOT (Pessah') H'AG HAKATSIR (Chavouôt) et H'AG HAASSIF (Souccôt) figurent dans la parachat MICHPATIM qui traite les jugements ?

2/ Quelle est la relation entre les trois fêtes et les trois étapes de la récolte ?

Les 3 fêtes sont les trois moments forts de l'année où l'homme se sent fier de son labeur.

La michna Roch Hachana 16 A nous confirme qu'à 4 moments

de l'année le monde est jugé : à PESSAH' au sujet des céréales, CHAVOUOT au sujet des fruits de l'arbre, à SOUCCOT au sujet de l'eau (la pluie) et ROCH

HACHANA c'est l'humanité qui est jugé.

- L'appellation de H'ag Hamatsot fête de Pessah' s'explique par le fait que l'homme voit sa récolte s'épanouir et mûrir, il est alors envahi par un sentiment de satisfaction et d'orgueil. Mais, attention H'AG HAMATSOT ! Il s'agit de la fête des matsot, pain sans levain qui rappelle à l'homme de ne pas s'enorgueillir du résultat, car c'est Hachem qui t'a fait sortir d'Egypte et qui te donne la bénédiction de ta production.

- L'appellation H'ag Hakatsir fête de la moisson, fête des prémices, à CHAVOUOT, fête du don de la Torah justifie que c'est le moment de reconnaître l'intervention divine, le miracle ! L'homme a planté une graine et il récolte des épis, il remercie Hachem en accomplissant sa volonté par l'étude de la Torah et la pratique des mitsvot.

- L'appellation H'ag Haassif pendant la fête de SOUCCOT il s'agit du moment où l'homme engrange le produit de la terre, le résultat de son travail, le bilan de l'année. La Torah lui ordonne de sortir de son habitation fixe et de s'installer dans la souccah, habitation provisoire. Soukkot rappelle à l'homme qu'il ne doit pas investir toute son énergie pour la conquête des biens terrestres. De même qu'il engrange les biens matériels, il doit « engranger », s'imprégner des valeurs spirituelles. Ces 3 temps importants de l'année, c'est le temps du jugement, (Michpataim) l'homme doit :

Se « juger » à PESSAH', fête de la modestie pour contrôler son orgueil.

Se « juger » à CHAVOUOT fête de la reconnaissance pour combattre son ingratitude.

Se « juger » à SOUCCOT, fête de l'abnégation pour dominer ses passions. Ne pas se laisser influencer par son ORGUEIL, son INGRATITUDE et ses PASSIONS fera que l'homme atteindra un véritable équilibre, un vrai régal ! Les Chaloch Regalims. |,

**Horaires Chabat Kodech Nice 5778/2018**

**vendredi 9 février-24 chevat**

**entrée de Chabat 17h54**

**\*pour les Séfaradim il faut réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer les lumières de Chabat\***

**samedi 10 février-25 chevat**

**fin du chémâ 9h40**

**sortie de Chabat 18h38 Rabénou Tam  
18h55**

**\*roch h'odech adar**

**jeudi 15 et vendredi 16 février 2018\***

## Chémâ (2) – par Rav Imanouël Mergui

Le Midrach Dévarim Raba (2-31) nous livre un enseignement majeur à propos du chémâ, ce qui nous permettra d'avoir une nouvelle lecture sur "ce" chémâ que nous "lisons" deux fois par jour.

« D'où les Enfants d'Israël ont puisent le mérite de lire le chémâ ? Rabi Pinh'as bar H'ama répond : c'est du don de la Tora (au mont Sinaï) que les Enfants d'Israël ont obtenu le mérite de lire le chémâ ! C'est d'ailleurs par le chémâ que D'IEU a ouvert les Dix Paroles ! D'IEU a dit à Israël : Ecoute Israël (chémâ israel) Je suis l'Eternel ton D'IEU ! Ils répondirent : l'Eternel notre D'IEU est Unique ; et Moché a dit : barouh' chem kevod etc. »

C'est-à-dire que la phrase qui ouvre le Chémâ « chémâ israel achem élokénou achem éh'ad », a été émise par D'IEU – pour les deux premiers mots, et par Israël pour les quatre derniers mots. Il y a dans cette première phrase un dialogue entre D'IEU et l'homme. D'IEU dit à l'homme : "écoute israel Je suis l'Eternel ton D'IEU". Lorsqu'on a lu cette phrase dans les Dix Paroles on avait compris jusqu'à maintenant que D'IEU annonce et ordonne sa Divinité sur Israël, mais au vu de ce Midrach on a l'impression que D'IEU attendait une réaction de la part d'Israël. En tout cas même s'il n'y avait pas d'attente de la part de D'IEU qu'on lui réponde quelque chose, les Béné Israël ont émis une réponse. Ils répondent : achem élokénou achem éh'ad – l'Eternel notre D'IEU est Unique. Cette phrase est le retour à l'annonce faite par D'IEU. Il en ressort que c'est Israël qui ont fait de D'IEU un D'IEU Unique ! C'est extraordinaire parce que cela veut dire qu'il faut comprendre et transcender l'unicité de D'IEU plutôt que de la subir. Après cinquante jours qui suit la sortie d'Egypte les Béné Israël reconnaissent et proclament l'unicité de D'IEU. Alors que l'Egypte se positionne en antithèse même d'une divinité provenant de D'IEU, et ne reconnaissant seule la divinité de l'Homme – puisque Parô se proclame dieu !; et les Béné Israël ont baigné dans ce rejet du D'IEU divin pour consommer le dieu humain, ils ont su avouer au

pied du mont Sinaï le D'IEU divin. Il y a un éternel bras de fer dans ce schéma : celui qui rejette D'IEU, le renégat, est en vérité celui qui se proclame dieu. L'athée n'est pas la négation de D'IEU ! C'est un mensonge, un leurre. Tous les athées, les non croyants (ainsi que les demis croyants) sont des gens qui s'agencent eux-mêmes en dieu !

Je vous demande de lire la suite avec une attention particulière (merci) : je me suis toujours demandé, puisque le verset dit "Je suis l'Eternel ton D'IEU" pourquoi le verset suivant dit "tu n'auras pas d'autres dieux" – cela sous-entend qu'il y en a d'autres ?! La question ne fait qu'amplifier au vu de ce Midrach qui nous enseigne que les Béné Israël ont reconnu au mont Sinaï l'unicité de D'IEU, pourquoi alors dire "tu n'auras pas d'autres dieux" ? Qui sont ces autres dieux ? Heureusement que de base Rachi nous explique ce verset autrement que par cette lecture erronée et détournée. Voilà ma remarque et la lecture que je propose sur ce verset : Tu n'auras pas d'autres dieux ! Qui sont ces autres dieux ? Les hommes !!! Toi-même !!! La notion du divin a toujours passionné et excité les hommes, il n'existe aucun homme dans toute l'histoire de l'humanité qui ne croit pas en "dieu" ; mais, il existe des hommes qui ne reconnaissent pas D'IEU parce qu'ils se disent dieu eux-mêmes !

Le deuxième point fabuleux que nous apprend ce Midrach est qu'il s'étonne d'où on a appris à dire chémâ ? Et de répondre c'est par le chémâ que les Dix Paroles ont été prononcées ! Cela veut dire que chaque fois que nous récitons le chémâ nous devons et pouvons revivre la dimension "sinaïque". Chaque matin et chaque soir, puisque c'est un commandement de la Tora de lire le chémâ à ces deux moments, nous ne faisons pas que réciter le chémâ mais nous écoutons à nouveau la Première Parole du Sinaï. Il y a l'écho de la parole divine et la réponse d'Israël dans cette première phrase du chémâ qui retentit.

N'est-ce pas fabuleux ?!.....



# Parachat Michpatim

## Le Silence du Chien

Au chapitre 22 verset 30 la Tora nous dit quelque chose d'assez surprenant « des hommes de sainteté vous serez pour moi, et de la chair déchirée dans le champ vous ne mangerez pas ; vous la jetterez au chien ». En simple la Tora nous enjoint de ne consommer seulement de la viande qui a subi l'abattage rituel selon toutes les lois strictes, toute bête déclarée non cachère sera donnée au chien. De toute évidence on peut s'interroger de cette précision faite par la Tora d'offrir au chien ce que nous ne mangeons pas ? *Rachi* cite l'enseignement des Maîtres qui voient ici une récompense attribuée au chien puisque lorsque nous sommes sortis d'Égypte les chiens n'avaient pas aboyé !

*Rav Guershon Kalinevski zal* fait la remarque suivante : depuis que nous sommes sortis d'Égypte des millénaires se sont écoulés et jusqu'aujourd'hui nous avons l'ordre de jeter au chien les viandes que nous ne mangeons pas ! Cela veut dire que la récompense qui leur est attribué est sans limite ! A fortiori lorsque l'homme est animé de la sanctification du nom de D'IEU que sa récompense est sans limite !

Mais *Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita (Aléou Léchabéah' page 414)* s'étonne de cette récompense attribuée au chien : voilà, dit-il, deux animaux sont à retenir de la sortie d'Égypte : le chien, comme nous venons de le décrire, et l'âne – celui-ci est récompensé parce que lorsque nous sommes sortis d'Égypte il a supporté nos bagages, alors nous avons le commandement de racheter le premier né de l'âne (pidyon peter h'amor) ! Mais la question s'impose pourquoi l'âne est récompensé par un acte de mitsva alors que le chien non ? Le Rav de répondre : certes le chien n'a pas aboyé et nous a laissé sortir tranquillement d'Égypte, et pour cela il est récompensé mais son comportement était passif, à la différence du comportement de l'âne !!! Faire du bien activement est bien plus méritoire que de faire du bien passivement !

*(nb : quelles leçons magnifiques desquelles les Maîtres nous gâtent !, D'IEU récompense tout être animé de bonnes actions, et cela de la façon la plus méticuleuse, en passif ou en actif tout comportement connaît un salaire approprié, on peut encore trouver une réponse à ceux que certains s'étonnent de la*

*“passivité de D'IEU” dans le monde – je n'ouvrerais pas ici le débat mais la réponse est simple “D'IEU est passif avec ceux qui sont passifs”... En tout cas ce qu'il y a d'impressionnant c'est que le chien nous apprend quelque chose d'extraordinaire, il est bien plus qu'un salisseur de trottoir ! Il nous apprend l'art du silence ! Paradoxe ?! Il n'y a pas plus bruyant que cette créature et pourtant même le chien sait se surpasser et se taire lorsqu'il le faut... Certaines gens se sentent obligés de répondre à toutes critiques et attaques malencontreuses... Chaque silence est primé pour l'éternité...)*

## Prudence

Au chapitre 21 verset 28 la paracha donne l'ordre suivant « si un taureau encorne une personne et la tue, le taureau sera lapidé et sa chair sera interdite à la consommation ». La Tora nous ordonne de ne point profiter du taureau mis à mort suite au décès qu'il a causé. Pourquoi tuer le taureau ? Le *H'inouh'* explique « nous devons comprendre que tout élément qui a causé un dégât est à écarter et traiter avec dédain, même si c'est par inadvertance tel l'animal qui n'a pas de conscience à fortiori ce qui cause un dommage consciemment. Cette loi a pour but de nous rendre vigilant sur nos faits jusqu'à ce qu'ils n'adviennent aucun dommage à cause de nous dans le monde ».

*Rav Dov Yafé zal (Léovdéh'a Béémet)* s'exclame : si déjà il faut éloigner l'animal qui a causé un dégât à plus forte raison l'homme qui cause des dommages à autrui qu'il est considéré comme une personne méprisable ! L'homme cause, malheureusement, beaucoup de dommages autour de lui, et n'oublions pas qu'il s'agit là de dommages matériels, physiques mais également spirituel ! Un juif pratiquant qui cause l'affaiblissement de la Tora autour de lui est un comportement extrêmement condamnable... Combien l'homme doit être attentif à tout ce qu'il fait afin de ne causer aucun tort à autrui, qu'il ait fait exprès ou involontairement.

*(nb : il ne faut pas seulement se mettre à l'abri de ceux qui causent des dommages, il faut davantage se préserver d'être une personne qui cause des dommages ! Notre paracha s'étale longuement sur les dommages que nous ou nos affaires causent à autrui, les Maîtres ont réservé les fameuses “babote”*

*pour les traités Baba Kama, Baba Métsia et Baba Batra pour rédiger ces lois exceptionnelles, non pas seulement pour savoir quand doit-on rembourser un dommage ou quand peut-on réclamer le remboursement d'un dommage, mais surtout pour nous mettre en garde de ne pas devenir une personne qui cause des dommages autour d'elle.*

*La prudence n'est pas la vertu de celui qui se protège des autres mais plutôt la qualité de celui qui protège les autres de ses abus !)*

**Lekha Dodi dédié à la mémoire de  
Madame Josianne Aïcha Zenouda zal**

**Lekha Dodi dédié à la mémoire de  
Madame Simh'a bat 'Hnina zal Azoulay zal**

### **Au Voleur**

*Rav Wallah' chalita (Maayan Hachavoua) raconte :*  
Il y avait un homme qui possédait une poule investie d'un beau plumage. Cet homme s'occupait de sa poule tel un bijou, il la nourrissait des meilleures graines, lui avait réservé une cage à elle seule, et prenait le soin de bien la fermer tous les soirs. Un matin il se tourne vers son poulailler, et constate que celui-ci est ouvert et que la poule a disparu ! "Au voleur" s'exclame-t-il. Les voisins ameutés de ses cris se dirigent vers lui ; certains lui expriment leur étonnement de s'exciter pour une simple poule, d'autres lui disent qu'en criant au secours sa poule ne reviendrait pas, et les plus pragmatiques lui demandent d'ouvrir une enquête pour retrouver le voleur. Et, il se rappelle que son voisin le surveillait lorsqu'il cachait la clé et il ne fait aucun doute que c'est lui le voleur ! Notre homme se dirige vers le Gaon Rabi Yitsh'ak Yéh'ya Halévi zal. Le Rav convoque le voisin et constate sur son allure qu'il est un homme d'une très grande pauvreté. Tout laisse penser que c'est bien lui le voleur, mais son état l'a poussé à commettre ce vol. Le Rav se trouve face à un dilemme : d'un côté la Tora interdit le favoritisme comme dit le verset dans notre paracha 23-3 « n'honore pas l'indigent dans son procès », d'un autre côté il est interdit de faire honte à cet homme, tout aussi fautif soit-il, et de divulguer dans toute la ville le vol qu'il a commis. Le Rav se tourne vers le propriétaire de la poule et l'interroge : as-tu vu cet homme voler ta

poule ? L'homme répondit par la négative. Le Rav lui dit alors : mais si tu ne l'as pas vu volé comment prétends tu qu'il est lui le voleur ? Peut-être qu'il n'y a pas eu de vol, c'est peut-être toi qui a oublié de fermer ton poulailler, la poule s'est sauvé et cet homme l'a seulement trouvé à l'extérieur ?! Il te l'aurait certainement rendu si tu n'avais pas crié devant toute la ville qu'il est un voleur ? L'homme reconnu qu'il avait vraiment trouvé la poule à l'extérieur et lui remboursa.

*(nb : combien de fois il nous arrive de condamner autrui sans avoir aucune preuve de cette condamnation ? Pire encore bien souvent cette condamnation injuste découle d'une erreur que nous-mêmes avons commise ! On fait des erreurs et on les colle aux autres...)*

**venez découvrir le Maaral sur pirké avot  
déjà six vidéos sur [www.cejnice.com](http://www.cejnice.com)**

**Le Lekha Dodi pour découvrir la beauté de la Tora  
et donner un sens plus authentique  
à notre judaïsme**

\*\*\*\*\*

**envoyez vos remarques, vos témoignages sur  
[lekhadodinice@yahoo.com](mailto:lekhadodinice@yahoo.com)  
n'hésitez pas à dédier la parution du Lekha Dodi**

\*\*\*\*\*

**envoyez vos dons à  
CEJ 31 Av. Henri Barbusse 06100 Nice**

\*\*\*\*\*

**bénéficiez ainsi de toutes les bénédictions divines**

**La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov à  
Rav et Madame Altabé à l'occasion de la  
Bar Mitsva de leur fils *Chnéor Zalman***

**La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov à  
Monsieur et Madame Eric Essayagh  
à l'occasion de la Bar Mitsva de leur fils *Elirone***